

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 119-2015
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.365

Déposée le: 23.03.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Luginbühl-Bachmann (Krattigen, PBD) (porte-parole)

Cosignataires: 10

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: —
Proposition du
Conseil-exécutif:



Intégrer les enseignements tirés des projets de construction à l'étude des projets futurs

Le Conseil-exécutif est chargé de montrer comment intégrer les enseignements tirés des projets de construction à l'étude des projets futurs pour ainsi en simplifier le déroulement.

Développement :

Le Grand Conseil a donné son feu vert à la réalisation des projets de construction des deux centres d'entretien de Münsingen (session de janvier 2015) et de Loveresse (session de mars 2015). Conformément à la procédure en vigueur, les projets se sont déroulés en plusieurs étapes : concours, étude, planification et réalisation. De nombreuses études d'architectes ont participé au concours et cinq et sept projets respectivement ont été primés. Douze études d'architectes ont donc reçu un prix en espèces. On trouve ces informations et bien d'autres encore dans les volumineux rapports présentés par les deux jurys.

Ces deux projets pourraient ainsi servir de modèle pour la construction des centres d'entretien du canton et on peut imaginer que cette référence permettrait de raccourcir la durée des projets futurs.

On recourt déjà à ce système dans la construction routière. On pourrait aussi l'appliquer aux projets de construction de bâtiments scolaires, de bâtiments administratifs, etc. Ce qui importe, c'est de mettre au point des processus standard adéquats.

La question qui se pose est de savoir comment intégrer les enseignements tirés des projets déjà réalisés dans les projets à venir pour en raccourcir et simplifier le déroulement.